



CHRONO : 10

LORIENT AGGLOMERATION  
2 BOULEVARD DU GENERAL LECLERC  
BP 20001  
56314 LORIENT CEDEX

À l'attention de M. Barbini

## ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES Travaux dans les établissements existants

*A joindre par le Maître de l'Ouvrage à l'Autorité Administrative ayant délivré le permis de construire et au maire à la déclaration d'achèvement des travaux et délivrée par un Contrôleur Technique ou un Architecte au Maître de l'Ouvrage en application des articles L. 111-7-4 et R. 111-19-27 à R. 111-19-28 du Code de la Construction et de l'Habitation.*

Je soussigné ISABELLE ROCHAT de la société APAVE Nord Ouest SAS en qualité de Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

Atteste que par contrat de Vérification Technique n° : 15526192  
En date du : 16/12/2015

La Société : LORIENT AGGLOMERATION  
Maître de l'Ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde suivante)

### Travaux accessibilité - ADAP - 11 sites de Lorient Agglomération 56 LORIENT PARC EXPOSITION

A confié à APAVE Nord Ouest SAS, qui l'a réalisée, une mission de Vérification Technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessous) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

**Date du dépôt de demande du PC :** A notre connaissance, aucune déclaration de travaux n'a été réalisée à ce jour.

**Date de référence :** 16/12/2015 A défaut de communication du permis de construire, nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable. Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont jointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

**Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1**



Agence de Lorient  
165 Rue de la Montagne du Salut Pôle d'Activités Technellys  
56600 LANESTER  
Tél. : 02 97 81 12 00 - Fax : 02 97 81 49 60

**Apave** - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141  
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;  
**Apave Parisienne SAS** - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

**Règles en vigueur considérées :**

- Articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les autorisations déposées à compter du 01/01/2015 :

- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555.

Pour les autorisations déposées avant le 01/01/2015 :

- Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation.

- Arrêté du 1er Août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 et R 111-19-3 à R 111-19-6 du CCH.

**Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du Vérificateur :**

A notre connaissance il n'a pas été accordé de dérogation

**Documents remis au Vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

Diagnostic VERITAS ref 6260037/218/1 du 30/09/15

L'objet de notre mission se limite à la levée des réserves émises dans le rapport ci-dessus.

A l'issue de sa visite de vérification réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 05/12/2017 le Vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

R : Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité

NR : Le Vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable

SO : La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 15/01/2018

ORIGINAL SIGNE : ISABELLE ROCHAT

## LISTE DES CONSTATS

### Commentaires généraux

Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le Vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées et ne préjugent pas d'interprétations contraires

### Liste des locaux non visités :

Visite limitée aux locaux concernés par le diagnostic

## RECAPITULATIFS DES COMMENTAIRES PARTICULIERS

### GENERALITES

L'accessibilité est réalisée

Liste des constats annulés par modification de la réglementation par arrêté du 8/12/14  
FICHE 20, 23, 26, 27, 29, 30, 34, 41, 43, 44

CONSTAT SUITE A LA VERIFICATION DU 05/12/2017

| ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC | Constat | Commentaire   | N° du commentaire |
|---|---------|---|-------------------|
| Points examinés   |         |   |                   |
| 1. Généralités<br>Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté   |         | L'accessibilité est réalisée<br><br>Liste des constats annulés par modification de la réglementation par arrêté du 8/12/14<br>FICHE 20, 23, 26, 27, 29, 30, 34, 41, 43, 44  |                   |
| <b>CHEMINEMENTS EXTERIEURS</b>  | R       | FICHE 3 - Cheminement<br>Remplacement avaloirs, trous <2cm<br><br>FICHE 47 - Accès COM 1, 2, 3<br>Suppression seuil<br><br>FICHE 57 - entrée ancien Soccer<br>accès conforme<br><br>FICHE 48 - Risque choc<br>Neutralisation des espaces sous éléments de charpente métallique extérieure<br><br>FICHE 51- Carrelage salle COM<br>Calfeutrement des trous dans carrelage de trappe au sol<br><br>FICHE 55 - Ressaut issues secours<br>Suppression ressaut par forme de pente<br><br>FICHE 38 - accès bungalow ancien Soccer<br>SANS OBJET - bungalow supprimé | 49                |
| <b>PLACES DE STATIONNEMENT</b>  | R       | FICHE 1<br>Places PMR créées<br><br>FICHES 2 et 6<br>Création cheminement entre places PMR et entrées<br><br>FICHE 56 - Place PMR ancien Soccer<br>SANS OBJET - les locaux ne sont plus utilisés  | 48                |
| <b>ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC</b>                                     |         | SO FICHE 58 - vitrages aménagements ancien Soccer<br>SANS OBJET - aménagements supprimés  | 56                |
| <b>CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES</b>  |         | SO FICHE 40 - ancien Soccer - rétrécissement<br>SANS OBJET - aménagements supprimés<br><br>FICHE 54 - Risque choc<br>SANS OBJET - accès non public  | 55                |
| <b>CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES</b>  | R       | FICHE 42 - Ancien Soccer - Obstacle (RIA)<br>Pose d'éléments de protection pour neutralisation de l'espace. En cours  | 57                |

**ATTESTATION HANDICAPES**

|  |   |  |    |   |    |
|--|---|--|----|---|----|
| <b>CIRCULATIONS<br/>INTERIEURES VERTICALES</b>                                   |   |  | SO |   |    |
| <b>TAPIS ROULANTS,<br/>ESCALIERS ET PLANS<br/>INCLINES MECANQUES</b>             |   |  | SO |   |    |
| <b>REVETEMENTS DE SOLS,<br/>MURS ET PLAFONDS</b>                                 |   |  | SO |   |    |
| <b>PORTES, PORTIQUES ET<br/>SAS</b>  | R |  |    | FICHES 7, 9, 16 - Largeurs portes Halls<br>Nouveaux blocs portes posés<br><br>FICHE 37 - ancien Soccer<br>Nouveaux blocs portes posés   | 51 |
| <b>DISPOSITIFS D'ACCUEIL,<br/>EQUIPEMENTS ET<br/>DISPOSITIFS DE<br/>COMMANDE</b> |   |  | SO | FICHE 4 annulée, Tablette accueil ajoutée<br><br>FICHE 5 annulée, Eclairage poste accueil suffisant<br><br>FICHE 28 - Bar ancien Soccer<br>SANS OBJET - bar supprimé  | 50 |
| <b>SANITAIRES</b>  | R |  |    | FICHE 10, 15, 52 - Sanitaire entrée Hall 3<br>Pictogramme sanitaire posé<br>Pose d'une barre de tirage sur porte<br>Rajout patère<br><br>FICHES 17 et 59 - Sanitaire Hall 2<br>Pose d'une barre de tirage sur porte<br>Pose d'une barre de transfert et d'un lave main<br>Pose d'un lavabo PMR<br><br>FICHE 19 - Sanitaire Hall 2<br>Au moins 1 urinoir abaissé<br><br>FICHE 21 - Sanitaire loges Hall 2<br>Pose d'une barre de tirage sur porte<br>Pose d'une barre de transfert et d'un lave main<br><br>FICHES 31 et 35 - Sanitaires ancien Soccer<br>Création de sanitaire adapté côté "hommes" et "femmes"<br><br>FICHE 32 et 36 - Sanitaire ancien Soccer<br>Au moins 1 urinoir abaissé<br>Pictogrammes posés<br><br>FICHE 45<br>Pose poignée de tirage sur porte<br><br>FICHE 49 - Sanitaires COM 1/2/3<br>Pose barre de tirage sur porte<br><br>FICHE 50 - Bar COM<br>Pose d'une tablette pour s'éloigner du poteau<br><br>Autre salle COM: L'exploitant s'engage à retirer le<br>meuble bar qui réduit le passage pour l'accès au<br>sanitaire PMR<br><br>FICHE 60 - Alarme<br>Pose flash dans tous les sanitaires PMR | 52 |

**ATTESTATION HANDICAPES**

|   |   |  |    |   |    |
|---|---|--|----|---|----|
| <b>SANITAIRES</b>   | R |  |    | FICHE 18 - Sanitaire Hall 2<br>FICHE 22 - Sanitaire des loges Hall 2<br>FICHE 33 - Sanitaire ancien Soccer<br>Séche-mains non modifiés<br>Changés par l'exploitant. Les nouveaux appareils prévus posés à la bonne hauteur. En cours.<br><br>FICHE 53 - Sanitaire entrée Hall 3<br>Abaissement miroir prévu par l'exploitant. En cours. | 53 |
| <b>DOUCHES</b>  | R |  |    | FICHE 24 - Loges Hall 2<br>Pose de barre de transfert.<br>Pose d'un siège de douche<br><br>FICHE 25 - Loges Hall 2<br>Modification du seuil d'accès douche<br><br>FICHE 39 - bungalow douches ancien Soccer<br>SANS OBJET - bungalow supprimé   | 54 |
| <b>SORTIES</b>  |   |  | SO |   |    |
| <b>ECLAIRAGE</b>  |   |  | SO |   |    |
| <b>INFORMATION ET SIGNALISATION</b>   |   |  | SO |   |    |
| <b>ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS</b>  |   |  | SO |   |    |
| <b>CHAMBRES DES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HEBERGEMENT</b>                    |   |  | SO |   |    |
| <b>ETABLISSEMENTS AVEC CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL</b>                          |   |  | SO |   |    |
| <b>CAISSES DE PAIEMENT ET DISPOSITIFS OU EQUIPEMENTS DISPOSES EN BATTERIE OU EN SERIE</b> |   |  | SO |   |    |